

Justificatif généré le 26/09/2023

Support de parution :



Date de parution : 26/09/2023  
Département : (92) Hauts-de-Seine  
URL de l'annonce : [www.actu-juridique.fr/a/19201549711111-2023J00774\\_2023-09-21](http://www.actu-juridique.fr/a/19201549711111-2023J00774_2023-09-21)  
N° d'annonce : 19201549711111-2023J00774\_2023-09-21

## DEPANEXPRESS MOTO

Société à responsabilité limitée à associé unique

47 Rue Marcel Dassault, 92100 Boulogne-Billancourt

R.C.S. : NANTERRE 481 360 857

Activité : toutes prestations de services et conseils dans les domaines du transport, logistique, du groupage, bureau de ville. location de véhicules de toutes sortes, sans conducteur dont notamment de véhicules deux roues. la vente, l'achat, la livraison, le négoce, le courtage, le stockage, le dépôt vente, l'import et l'export de tous types de véhicules dont notamment de deux roues ou d'autres genre que cela soit neuf, d'occasion ou accidenté, vente, achat par lot ou à l'unité ainsi que toutes pièces détachées et accessoires ou autres produits et matériels de toutes sortes et toutes natures se rapportant directement ou indirectement à l'objet précité par tous moyens connus ou inconnus dont internet ainsi que l'entretien, mécanique, réparation, tôlerie, carrosserie, peinture dépannage et le nettoyage des véhicules précités, en/ou/et donnees en sous-Traitance.

### Tribunal de commerce de Nanterre

Jugement d'ouverture – Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

**Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre.** Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 20 mars 2022 désignant administrateur SELARL Bcm Mission Conduite Par M<sup>e</sup> Charles-Henri Carboni 35/37 Avenue SAINTE FOY 92200 Neuilly-sur-Seine avec les pouvoirs : assistance, mandataire judiciaire SCP Btsg Mission Conduite Par M<sup>e</sup> Pierre Bourion 15 Rue DE L'HOTEL DE VILLE 92200 Neuilly-sur-Seine Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.